

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D2025-6-17 C**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 17 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 46

Date de convocation du : 10 Juin 2025

Présents : 32

Votants : 35

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

**Objet : Cession parcelle
A1243 à Fenioux**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PROUST Fabienne

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaél

Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

Absent(s) : Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur ONILLON Denis

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;
VU sa compétence en matière de développement économique ;

CONSIDERANT la proposition d'acquisition de la Coop-Faye de la parcelle A1243 située sur la commune de Fenioux ;

CONSIDERANT l'estimation réalisée par le service des Domaines ;

CONSIDERANT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;

CONSIDERANT que le produit de cette vente sera imputé au budget principal non assujéti à la TVA ;

Madame Francine CHAUSSERAY, Vice-Présidente en charge de l'économie, expose :
Mesdames et messieurs,

La parcelle A1243 appartenant à la Communauté de communes Val de Gâtine d'une surface de 730m² est située sur la commune de Fenioux, en stecal zoné Ax (secteur de développement mesuré des activités économiques existantes au sein des zones agricoles).

Cette parcelle est pour partie en zone inondable du fait de la proximité avec la rivière Gaillard.

Sa valeur estimée par le service des Domaines et de 1263 euros, soit 1,73 euro / m².

La Coop-Faye souhaite acquérir cette parcelle pour la création d'une voie de circulation à sens unique autour de leur bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ACCEPTER** la vente de la parcelle A1243 d'une superficie de 730 m2, située sur la commune de Fenioux, à la Coop-Faye, ou à toute personne morale susceptible de s'y substituer, pour un montant de 1263 € nets de TVA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte afférent ;
- **DE PORTER** la recette au budget principal ;
- **DE DIRE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours
devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



Emis le 17/06/2025
Publié le 25/06/2025
Transmis en sous-préfecture le 25/06/2025

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

